

Québec, le 28 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 16 février 2012 de 11 109 signataires par le député de La Peltrie, monsieur Éric Caire. Cette pétition a pour objet de demander l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM).

L'utilisation des OGM est soumise à une réglementation de compétence fédérale qui s'applique sur le territoire québécois. Selon l'approche du gouvernement fédéral, les produits qui sont dérivés des OGM sont réglementés de la même façon que les produits alimentaires fabriqués avec des méthodes classiques. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en partage la responsabilité avec Santé Canada. Tout nouveau produit vendu pour consommation humaine doit être autorisé par Santé Canada en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (L.R. 1985, ch. F-27). Santé Canada s'occupe d'en évaluer l'innocuité et exige l'étiquetage obligatoire autant pour les OGM que pour les produits traditionnels, et ce, dans le cas d'un risque pour la santé, d'une allergénicité ou d'un changement dans la composition.

Dans le but d'informer la population concernant les différents aspects liés aux OGM (réglementation, impacts positifs, impacts négatifs, etc.), le gouvernement du Québec a mis en ligne le site Internet www.ogm.gouv.qc.ca. Ce site offre une information factuelle et accessible sur l'état actuel des connaissances générales et scientifiques sur les OGM, notamment le développement, les processus d'approbation, les questions éthiques et les effets sur la santé et l'environnement. Plusieurs études scientifiques, économiques et sociales y sont également vulgarisées.

...2

En ce qui a trait à l'étiquetage des aliments avec OGM, il s'agit d'une préoccupation pour les consommateurs québécois dans la mesure où ceux-ci désirent exercer leur libre choix alimentaire en toute connaissance de cause. Cependant, il faut comprendre que rendre obligatoire l'étiquetage de ces aliments est une opération fort complexe (implantation de la traçabilité de la ferme à la table, entreposage des grains dans des silos différents, lavage de la machinerie agricole, etc.) qui va bien au-delà de la simple apposition d'une étiquette sur un produit. De plus, l'obligation de cet étiquetage aurait des impacts non seulement sur les grandes industries mais également sur certaines de nos petites entreprises de transformation alimentaire.

Les enjeux liés à la mise en place d'un tel étiquetage sont réels. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) doit agir avec prudence et prendre en considération non seulement les attentes des consommateurs mais également celles de l'industrie et de ses partenaires commerciaux, notamment le Canada et les autres provinces. Si le Québec imposait l'étiquetage obligatoire des aliments avec OGM, il serait le premier et le seul en Amérique du Nord à adopter et à appliquer une telle réglementation. Plusieurs paramètres de complexité liés à la portée et à la mise en place d'un étiquetage obligatoire uniquement au Québec doivent donc être rigoureusement documentés au préalable. Nous pensons ici à des facteurs tels que la compétitivité des entreprises québécoises; l'absence de douanes entre les provinces canadiennes; le seuil d'OGM permis et la diminution de l'offre des produits aux consommateurs.

Afin de bien examiner ces aspects, le MAPAQ a mandaté un chercheur de l'Université du Québec à Montréal pour réaliser une étude sur les coûts relatifs à l'étiquetage obligatoire des filières génétiquement modifiées (GM) versus non-GM au niveau québécois. Cette étude a estimé les coûts d'implantation d'un système d'étiquetage obligatoire au Québec à 161,8 M\$ avec des coûts annuels récurrents de 28,4 M\$. Le Ministère a également continué l'analyse de ce dossier en demandant à deux équipes de chercheurs (universités Laval et McGill) de dresser un portrait réel de la présence d'OGM dans le panier d'épicerie des Québécois. Ces projets, uniques au Québec et au Canada, ont permis d'évaluer une soixantaine de produits alimentaires consommés à grande échelle au Québec. Les résultats démontrent qu'il y a peu d'aliments consommés par les Québécois qui contiennent des dérivés d'OGM, seulement environ 3 % du panier d'épicerie. Ces trois rapports sont accessibles sur le site Internet du Ministère.

Soyez donc assuré que le gouvernement du Québec est toujours proactif dans le dossier des OGM et continue à assumer ses responsabilités, entre autres, par la réalisation d'études et de travaux qui s'avèrent essentiels à un examen approfondi du sujet.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corbeil', written in a cursive style.

PIERRE CORBEIL

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec

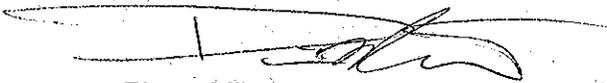
Québec, le 28 mars 2012

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le-May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice, *Anik,*

Je vous fais parvenir les réponses du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Corbeil, à la suite du dépôt de deux pétitions par le député de La Peltrie, monsieur Éric Caire, le 16 février 2012. Ces pétitions visent l'étiquetage des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Pierre Milette
Directeur de cabinet

p.j. 2

Québec, le 28 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 16 février 2012 de 3 435 signataires par le député de La Peltrie, monsieur Éric Caire. Cette pétition a pour objet de demander l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM).

L'utilisation des OGM est soumise à une réglementation de compétence fédérale qui s'applique sur le territoire québécois. Selon l'approche du gouvernement fédéral, les produits qui sont dérivés des OGM sont réglementés de la même façon que les produits alimentaires fabriqués avec des méthodes classiques. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en partage la responsabilité avec Santé Canada. Tout nouveau produit vendu pour consommation humaine doit être autorisé par Santé Canada en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (L.R. 1985, ch. F-27). Santé Canada s'occupe d'en évaluer l'innocuité et exige l'étiquetage obligatoire autant pour les OGM que pour les produits traditionnels, et ce, dans le cas d'un risque pour la santé, d'une allergénicité ou d'un changement dans la composition.

Dans le but d'informer la population concernant les différents aspects liés aux OGM (réglementation, impacts positifs, impacts négatifs, etc.), le gouvernement du Québec a mis en ligne le site Internet www.ogm.gouv.qc.ca. Ce site offre une information factuelle et accessible sur l'état actuel des connaissances générales et scientifiques sur les OGM, notamment le développement, les processus d'approbation, les questions éthiques et les effets sur la santé et l'environnement. Plusieurs études scientifiques, économiques et sociales y sont également vulgarisées.

...2

En ce qui a trait à l'étiquetage des aliments avec OGM, il s'agit d'une préoccupation pour les consommateurs québécois dans la mesure où ceux-ci désirent exercer leur libre choix alimentaire en toute connaissance de cause. Cependant, il faut comprendre que rendre obligatoire l'étiquetage de ces aliments est une opération fort complexe (implantation de la traçabilité de la ferme à la table, entreposage des grains dans des silos différents, lavage de la machinerie agricole, etc.) qui va bien au-delà de la simple apposition d'une étiquette sur un produit. De plus, l'obligation de cet étiquetage aurait des impacts non seulement sur les grandes industries mais également sur certaines de nos petites entreprises de transformation alimentaire.

Les enjeux liés à la mise en place d'un tel étiquetage sont réels. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) doit agir avec prudence et prendre en considération non seulement les attentes des consommateurs mais également celles de l'industrie et de ses partenaires commerciaux, notamment le Canada et les autres provinces. Si le Québec imposait l'étiquetage obligatoire des aliments avec OGM, il serait le premier et le seul en Amérique du Nord à adopter et à appliquer une telle réglementation. Plusieurs paramètres de complexité liés à la portée et à la mise en place d'un étiquetage obligatoire uniquement au Québec doivent donc être rigoureusement documentés au préalable. Nous pensons ici à des facteurs tels que la compétitivité des entreprises québécoises; l'absence de douanes entre les provinces canadiennes; le seuil d'OGM permis et la diminution de l'offre des produits aux consommateurs.

Afin de bien examiner ces aspects, le MAPAQ a mandaté un chercheur de l'Université du Québec à Montréal pour réaliser une étude sur les coûts relatifs à l'étiquetage obligatoire des filières génétiquement modifiées (GM) versus non-GM au niveau québécois. Cette étude a estimé les coûts d'implantation d'un système d'étiquetage obligatoire au Québec à 161,8 M\$ avec des coûts annuels récurrents de 28,4 M\$. Le Ministère a également continué l'analyse de ce dossier en demandant à deux équipes de chercheurs (universités Laval et McGill) de dresser un portrait réel de la présence d'OGM dans le panier d'épicerie des Québécois. Ces projets, uniques au Québec et au Canada, ont permis d'évaluer une soixantaine de produits alimentaires consommés à grande échelle au Québec. Les résultats démontrent qu'il y a peu d'aliments consommés par les Québécois qui contiennent des dérivés d'OGM, seulement environ 3 % du panier d'épicerie. Ces trois rapports sont accessibles sur le site Internet du Ministère.

Soyez donc assuré que le gouvernement du Québec est toujours proactif dans le dossier des OGM et continue à assumer ses responsabilités, entre autres, par la réalisation d'études et de travaux qui s'avèrent essentiels à un examen approfondi du sujet.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Corbeil', written in a cursive style.

PIERRE CORBEIL